



Lignes directrices pour les mises en candidature

Veillez suivre les instructions suivantes pour les mises en candidature au Panthéon canadien des sciences et du génie.

1. Toutes les sections applicables du formulaire doivent être remplies et le formulaire doit être signé par la personne qui propose un candidat.
2. Il incombe à la personne qui propose un candidat de vérifier l'exactitude de toutes les données fournies.
3. Il faut fournir un compte rendu détaillé de la carrière du candidat et de ses contributions aux sciences et au génie au Canada. Il importe surtout de décrire en détail les contributions qui correspondent aux trois critères énumérés ci-dessous.

Veillez indiquer comment le candidat :

- a contribué de façon exceptionnelle à l'avancement des sciences et du génie au Canada;
- a procuré des bienfaits importants à sa communauté et à la société en général;
- possède des qualités de chef de file qui pourraient inspirer des jeunes à embrasser une carrière en sciences, en génie ou en technologie.

Cet exposé ne devrait pas faire plus de cinq (5) pages.

4. Les propositions et les documents à l'appui seront photocopiés. Veuillez utiliser une police de caractère claire et facile à lire (taille minimale de 12 points) sur papier blanc 8 ½ X 11 po. Ne soumettez pas votre demande dans un relieur à feuilles mobiles ou quelque autre type de relieur. Vous pouvez imprimer votre document recto verso. N'envoyez pas les originaux des documents et des photos; les documents soumis ne vous seront pas retournés.
5. La proposition doit être accompagnée de trois (3) lettres d'appui relatant des faits et non seulement des opinions favorables.
6. L'exposé doit être factuel et présenter les antécédents et la carrière du candidat en ordre chronologique. Il doit énumérer les employeurs, les postes occupés et les dates correspondantes.
7. Les mentions honorables, les prix, les diplômes et autres réalisations doivent être datés.
8. On accusera réception de votre mise en candidature. Aucune autre communication n'aura lieu, sauf si le candidat est retenu pour intronisation au Panthéon.
9. Les mises en candidature ne seront examinées que si elles sont postées avant la date limite, le cachet de la poste en faisant foi.
10. Toutes les mises en candidature demeureront actives pour trois intronisations consécutives. Après cette période, il faudra soumettre une nouvelle mise en candidature.